

Communiqué de presse

Signature de l'avenant au contrat stratégique de la filière ferroviaire afin de renforcer le soutien à l'innovation en faveur du secteur

Le Vendredi 9 juillet 2021

Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie et le Comité stratégique de filière (CSF) ferroviaire, représenté par son président Henri Poupart-Lafarge, président d'Alstom, ont signé ce jour l'avenant du contrat de filière du CSF ferroviaire.

Dans un contexte de concurrence internationale marquée, le renforcement de la filière ferroviaire, qui représente 1 million d'emplois en France, 34 milliards d'euros de chiffre d'affaires répartis entre plus de 1 300 entreprises (opérateurs, constructeurs, ingénieries de transport, équipementiers et entreprises de toutes tailles), excédentaire en termes de balance commerciale, est un enjeu économique majeur.

Ce document souligne la mobilisation de la filière ferroviaire française en faveur d'une industrie décarbonée, innovante et active à l'export. Il illustre également sa contribution à l'atteinte des objectifs Climat, grâce au développement de solutions de mobilité neutres en émissions carbone, aux innovations permettant de développer une offre ferroviaire pouvant s'adapter à des territoires moins denses ou bien encore visant à redonner au fret ferroviaire la place qu'il mérite.

Cet avenant intègre des actions emblématiques et structurantes pour la filière, parmi lesquelles :

➤ L'appel à manifestation d'intérêt CORIFER (comité d'orientation de la recherche et développement et de l'innovation du ferroviaire) structure la filière et renforce le soutien à l'innovation dans le ferroviaire

Le Comité exécutif du Conseil de l'Industrie du 9 avril 2021 a annoncé la création du « CORIFER », comité d'orientation de la recherche et développement et de l'innovation du ferroviaire. L'AMI lancé par le CORIFER s'adresse à des entreprises ou entités de recherche et innovation de la filière ferroviaire, qui souhaitent lancer des projets de R&D innovants et durables en matière de mobilité. Il s'inscrit dans le cadre du soutien à l'innovation du plan France relance et, plus largement, du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4).

La feuille de route R&D de la filière, sur laquelle s'appuie l'AMI CORIFER, a été rédigée grâce à un exercice inédit engagé entre les quatre grands acteurs de la filière (Alstom, Thales, SNCF et RATP) consistant à développer cette vision commune, à la partager et la consolider avec le reste de la filière au travers de la FIF. Elle s'organise autour des 6 thèmes d'innovation suivants :

1. transition écologique et décarbonation de la filière ;
2. protection sanitaire et sûreté ;
3. nouvelles solutions technologiques au service de la performance et de la compétitivité ;
4. matériel roulant et service du futur ;
5. train léger et nouvelles mobilités partagées ;
6. robustesse et adaptabilité du réseau ferroviaire digitalisé.

Un nouvel appel à projet du CORIFER sera ouvert en 2022.

Agnès Pannier-Runacher a annoncé que l'Etat apportera une subvention à l'extension nationale du projet CARE afin d'améliorer la fiabilité et la qualité du tissu industriel du ferroviaire

En 2019, la filière ferroviaire a lancé dans la Région des Hauts-de-France le projet CARE (« Compétitivité Accompagnement Rail Emploi »), regroupant six PME et PMI avec des représentants d'Alstom et Bombardier, afin d'améliorer leurs performances industrielles en matière de délais de livraison, de qualité et de coût. Prenant acte du succès du pilote, l'avenant au contrat de filière prévoit l'extension de ce programme au niveau national, ce qui permettra d'améliorer la compétitivité des entreprises et de préserver l'emploi au sein de la filière. L'association CARE regroupe les grands acteurs de la filière et notamment SNCF Voyageurs, Alstom, CAF et la FIF.

Par ailleurs, les entreprises accompagnées par CARE pourront bénéficier de l'expertise de Bpifrance en matière de conseil et de formation dans le cadre d'une convention de partenariat.

En particulier, a été annoncé ce jour la création d'un groupe d'entreprises en région Auvergne-Rhône-Alpes, autour d'Alstom et SNCF Voyageurs. 6 entreprises ont d'ores et déjà été identifiées pour participer au dispositif dont le démarrage effectif aura lieu fin septembre.

Agnès Pannier-Runacher a annoncé que l'Etat apportera une subvention de 729 000 € à l'association CARE pour accompagner son extension au niveau national et soutenir 108 entreprises sur une période de 3 ans.

Jean-Baptiste Djebbari a souligné l'importance du plan de sauvegarde en faveur des petites lignes qui vise à pérenniser 9 000 km de lignes de desserte fine des territoires avec un investissement de près de 7 milliards d'euros sur les 10 prochaines années, et le besoin de développer de nouvelles solutions adaptées pour viabiliser ses lignes, comme les trains légers et la signalisation frugale

Le Gouvernement a décidé de porter une ambition forte pour les petites lignes ferroviaires, qui sont indispensables pour la desserte des territoires. Un grand plan d'investissement dans ces lignes a été lancé, en partenariat avec les Régions volontaires, pour les régénérer et les réinventer.

L'innovation dans les matériels roulants, les éléments de voies et de signalisation est indispensable pour redonner de l'attrait à ces services de transport et pour viabiliser leur exploitation. Par des trains plus légers, des systèmes de voies et de signalisation moins chers à l'achat, en opération et en maintenance, par les possibilités offertes par la digitalisation et l'automatisation, il s'agit de créer un cercle vertueux : développer l'offre de transport en augmentant le nombre de trains, attirer plus de voyageurs, et ainsi renforcer la pertinence et améliorer l'équation économique de ces lignes.

Jean-Baptiste Djebbari a rappelé son engagement à soutenir le train léger, qui constitue une des priorités de la stratégie d'accélération pour la digitalisation et la décarbonation des mobilités, portée par le Gouvernement dans le cadre des investissements dirigés du 4ème Programme d'Investissement d'Avenir. Les projets pourront bénéficier d'un soutien spécifique, qui sera annoncé très prochainement.

La filière s'engage à mieux appréhender les besoins de demain en matière de compétences et à encourager la parité des entreprises de la filière

La filière s'engage à adapter et ajuster le contenu des formations initiales et continues ainsi qu'à promouvoir les emplois du ferroviaire en suivant des initiatives comme celle du Rail Innovation Challenge, organisé par Fer de France.

La filière ferroviaire mettra également en œuvre une politique volontariste afin d'atteindre la parité homme-femme en assurant une promotion et une valorisation de l'ensemble des métiers du ferroviaire auprès des femmes.

A travers l'avenant au contrat de filière, l'État et les entreprises du secteur marquent leur attachement à son ancrage en France, permis par cet esprit d'audace et d'innovation, crucial pour le ferroviaire. Je voudrais saluer l'engagement de la filière, pour se doter d'une feuille de route ambitieuse en matière d'innovation qui s'inscrit en cohérence avec les priorités portées par l'État dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir, et qui alimentent nos travaux communs dans le cadre du Conseil Ministériel pour le Développement et l'Innovation dans les Transports. L'axe de travail concernant le développement des trains légers va, notamment, permettre de sortir les petites lignes de la spirale du déclin. L'innovation est la clé pour redynamiser les services de transport au cœur des territoires : inventer un nouveau modèle ferroviaire adapté, plus léger et durable, c'est développer des solutions de transport décarbonées et attractives pour l'ensemble de nos concitoyens.

Jean-Baptiste Djebbari

Je salue la signature de l'avenant au contrat de filière, qui place l'innovation et la cohésion au cœur des enjeux de la filière ferroviaire. Le CORIFER est à ce titre une grande première pour les entreprises du ferroviaire et doit permettre de financer des projets ambitieux en faveur des transitions environnementale et numérique des mobilités. Les projets proposés réunissent des dizaines d'entreprises (PME et ETI), des centres de recherche, des universités (près de 20 laboratoires) et des collectivités, témoignant du dynamisme de la filière. L'extension à l'échelle nationale du projet « CARE » qui vise à renforcer la compétitivité des PME du ferroviaire avec l'appui des donneurs d'ordre et financé grâce au soutien de l'Etat, est également une excellente nouvelle.

Agnès Pannier-Runacher